

## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À LA CCP DE L'ONF

SCRUTIN DU 6 DÉCEMBRE 2018

Depuis plus de deux ans, l'ONF vit une crise majeure. La gestion des ressources humaines s'est durcie à un point inacceptable. Les orientations stratégiques s'éloignent de la gestion patrimoniale et la direction générale perd une à une ses compétences techniques.

Les changements permanents d'organisation et les réformes visent essentiellement à faire des économies à court terme, dans une logique purement comptable et budgétaire, parfois sans respect des textes réglementaires. Ils induisent une perte de sens et repères, une dégradation des conditions de travail, une crispation des relations entre collègues, voire un sentiment d'isolement ou même d'abandon. Ces réformes remettent en cause les missions fondamentales de l'ONF, ainsi que la présence en son sein de forestiers généralistes, dotés de larges compétences techniques et d'une vision au long terme, à l'échelle d'un cycle forestier.

Dans la tourmente des restructurations et des réductions d'effectifs, **les contractuels de droit public sont particulièrement malmenés !** En effet, déjà laissés pour compte depuis de nombreuses années, la direction a maintenant décrété de mettre fin à ce statut, et tente d'imposer la poursuite de nos carrières à l'ONF par le passage sous statut de droit privé comme seule solution.

Malgré nos compétences multiples, reconnues de longues date, les voies d'accès au statut de fonctionnaire se tarissent : **toute forme de concours de recrutement de fonctionnaire est abandonnée par l'ONF.** La direction de l'ONF privilégie des recrutements de droit privé, parfois encore plus précaires que ceux que nous connaissons actuellement, pour embaucher des personnels avec des profils commerciaux ou managériaux, menaçant ainsi de mettre fin à la vision d'ensemble de la gestion forestière, attendue par la population et garante de l'équilibre de la forêt et de l'ONF.

Dans ce contexte, il est plus que jamais indispensable de redonner du sens à nos métiers et de défendre nos compétences, au sein de notre Établissement et auprès du Ministère.

### **La CCP est l'instance de concertation dans laquelle vos représentants sont vos porte-parole et vos avocats !**

- Ils sont les défenseurs de votre carrière individuelle (mobilité, promotion, primes, évaluation).
- Ils sont les défenseurs du collectif des contractuels de droit public, pour tout ce qui concerne rémunération, statut et fonction.
- Ils sont les garants du respect des règles de mobilité et de parcours de carrière.
- Ils sont à votre écoute pour défendre vos droits personnels et collectifs auprès de la direction et vous apporter conseil.

Choisissez la liste EFA-CGC



EFA-CGC met à votre disposition son expérience, ses compétences et sa déontologie :

- dans un esprit constructif de dialogue et de négociation avec l'Administration, malgré les difficultés (c'est pourquoi nous n'avons pas démissionné des instances de suivi des carrières individuelles), avec pour objectif la défense des intérêts individuels et collectifs des IAE ;
- avec une attention constante au respect des règles de mobilité et des droits acquis, à l'équité de traitement et à la nécessité de trouver les meilleures solutions possibles ;
- se distinguant par une véritable défense des agents prioritaires (rapprochement de conjoints, situation personnelle difficile, suppression de poste ...) sans clientélisme aucun ;
- avec un suivi personnalisé, attentif et documenté pour la défense de chacun en CAP et une communication individuelle des résultats.

### **Nous œuvrons pour que les CAP et la CCP soient les organes d'une gestion équitable et humaine des personnels.**

Nous souhaitons que la CCP prenne toute sa place face aux décisions arbitraires ou opaques de la DRH de l'ONF, trop rarement remises en cause ou souvent survolées dans les instances du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

EFA-CGC offre en effet la garantie de suivre les dossiers de manière vigilante, depuis la CCP de l'ONF jusqu'au MAA. Notre présence dans les instances du MAA assure aux personnels de l'ONF que les décisions et informations émanant des CAP/CCP de l'ONF soient suivies au niveau du ministère.

**Nous agissons pour défendre les contractuels de droit public dans le cadre d'une commission ouverte et sereine.**

Face aux manœuvres de la direction pour vider les instances de leur substance, nos revendications pour la CCP portent sur plusieurs points fondamentaux :

- favoriser le recrutement des contractuels dans les corps de la fonction publique correspondant à leur formation et à leur emploi : pour cela **demandez la reprise des concours de recrutement**, pour intégration de tous les contractuels qui le souhaitent dans la fonction publique, sous réserve que les modalités ne pénalisent aucun personnel, notamment dans la prise en compte de l'ancienneté et la rémunération ;
- œuvrer pour que **la concertation redevienne le préalable à la décision**, dans une démarche humaniste et objective ;
- exiger que **tous les postes soient systématiquement mis en appel de candidature**, dans des délais raisonnables et avec une transparence complète sur le contenu et les perspectives d'évolution des postes ;
- insister pour obtenir **l'instauration d'une commission d'arbitrage inter-corps**, pour les postes demandés par des personnes de corps et de statuts différents (Contractuels/IAE/ Attachés/CATE/CTF...), afin que les décisions d'attribution puissent être débattues avec les représentants des personnels, conformément à l'esprit de concertation attendu en CAP/ CCP, et non dans le bureau du DG uniquement.